



La naissance de l'Union européenne

La 'Déclaration Schuman' et la CECA dans les archives de la Chambre

La Journée de l'Europe, le 9 mai, est la fête annuelle de la paix et de l'unité en Europe. Elle correspond à l'anniversaire de la 'Déclaration Schuman'. Dans cette allocution du 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères présenta ses idées pour une nouvelle forme de collaboration politique en Europe. Cette déclaration est considérée comme le texte fondateur de ce qui deviendra plus tard l'Union européenne. A cette occasion, nous avons regardé ce qui se trouve dans les archives de la Chambre, plus précisément dans le portefeuille d'archives étiqueté 'Plan Schuman/Schumanplan'.

Il a deux composantes:

Tout d'abord le dossier sur la loi 'portant approbation du Traité constituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ('...').

Ensuite le 'dossier commission vert' de la commission spéciale 'Plan Schuman', qui examina le projet de loi (chaque projet de loi est encore aujourd'hui d'abord examiné en commission pour ensuite être débattu en séance plénière). Ce sont deux personnalités de premier plan qui furent désignées en tant que président et sous-président de cette commission spéciale : respectivement le président de la Chambre Frans Van Cauwelaert et l'ancien premier ministre Achille Van Acker. S'agissant de charbon, on ne pouvait que choisir celui qu'on appelait 'Achille Charbon', ancien ministre du Charbon.

Il s'agit ici ni plus ni moins de la décision belge de devenir membre de ce qui est considéré comme les prémices de l'Union européenne. Tout comme la Grande-Bretagne a eu besoin du vote d'une loi au Parlement pour quitter l'Union européenne, le gouvernement belge de 1952 dut lui aussi faire voter une loi au Parlement pour pouvoir devenir membre de la CECA, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Qu'y trouve-t-on?

Une note du gouvernement de l'époque adressée à la commission spéciale à propos des négociations avec la France et l'Allemagne.

Une brochure éditée par le Conseil de l'Europe en 1952 ayant trait au plan Schuman. On peut y lire clairement que des tensions existaient sur la question du rapport entre le plan Schuman et le Conseil de l'Europe fondé en 1949. Le plan Schuman faisait le choix d'une évolution vers un Etat fédéral européen. Les intentions fédérales étaient explicites dans la déclaration Schuman du 9 mai 1959 et également mentionnées dans la brochure du Conseil de l'Europe.

Pour la Grande-Bretagne du premier ministre Churchill, le fédéralisme de la déclaration Schuman allait trop loin. Son ministre des Affaires étrangères, Anthony Eden, dans un mémorandum du 6 décembre 1951 au Conseil de l'Europe, écrivait ceci : 'C'est seulement lorsque les plans pour réunir l'Europe prennent une forme fédérale que nous ne pouvons y participer, parce que nous-mêmes ou la politique britannique ne pouvons nous subordonner à des autorités fédérales.' Churchill était un grand partisan du Conseil de l'Europe. En tant que membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, il n'était pas sans reste. Les archives de la Chambre disposent de quelques photos de Churchill dans cette Assemblée parlementaire. On le voit assis aux côtés du président de la Chambre Frans Van Cauwelaert qui, lui aussi, avait ses réserves à propos du plan Schuman.